

**DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 15 MARS 2024 A 18H00**

Nb de membres en exercice : 33
Quorum : 17

PRÉSENTS :

Monsieur FABRE, Monsieur GUEUR, Madame SONNERY, Monsieur de BOISSIEU, Madame FALCON, Monsieur FORTIN, Madame PETIT, Monsieur BLANC, Madame GRIMAL, Monsieur GRANJU, Madame PARIS, Monsieur BOURDIN, Madame SEYTIER, Monsieur RIGAUD, Madame COULET, Monsieur DI PERNA, Monsieur RICHER, Monsieur BECQUART, Monsieur CHRISTIN, Monsieur GUERRY, Madame QUELIN, Monsieur LAFAYOLLE DE LA BRUYÈRE, Monsieur MARINO MORABITO, Madame MEYZONNY, Monsieur ABBES

EXCUSÉS AYANT DONNÉS PROCURATION :

Monsieur DEROUBAIX (à Monsieur de BOISSIEU), Madame BRISSEZ (à Madame PETIT), Monsieur RIBIÈRE (à Madame SONNERY), Madame ARMAND (à Monsieur GUEUR),

EXCUSÉE : Madame ARBORE

ABSENTS : Madame ARENA, Monsieur KARTAL, Madame PONCET

Monsieur Jean-Marc RIGAUD est désigné secrétaire de séance.

2024.01.21

**IMPLANTATION D'UN POTEAU ÉLECTRIQUE SUR LA PARCELLE
COMMUNALE CADASTRÉE AV 464 : DÉCISION DU CONSEIL
MUNICIPAL**

(Rapporteur : Christian de BOISSIEU)

Nomenclature : 2.2 : Actes relatifs au droit d'occupation et d'utilisation des sols

Par acte en date du 5 juin 2023 la Commune a cédé à Monsieur et Madame BAYAR Erkan la parcelle cadastrée section AV n° 931 sise rue du Carré Rochet, en vue de la construction d'une maison d'habitation.

Or la Commune a été destinataire d'une demande d'ENEDIS pour la pose d'un support HTA sur la parcelle communale cadastrée AV 464, sise à l'arrière de cette propriété, afin de surélever la ligne HTA existante qui surplombe ladite propriété et qui, compte-tenu de sa hauteur, empêche l'avancement des travaux de construction de la maison de Monsieur et Madame BAYAR.

Des pourparlers étant déjà en cours pour la cession à ces derniers d'une parcelle d'environ 15 m de large tout autour de leur propriété, il a été convenu entre les deux parties que ce support serait implanté sur la parcelle communale précitée, en limite avec la parcelle cédée ce jour à Monsieur et Madame BAYAR Erkan par décision du Conseil Municipal.

Il est donc demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur le projet d'implantation de ce support HTA.

La Commission Municipale **Urbanisme - Bâtiments, Cœur de Ville - Voirie et aménagement urbain - Cadre de vie - Développement durable - Agenda 21**, lors de sa séance en date du **12 mars 2024**, a émis un avis favorable.

La Commission Municipale **Finances**, lors de sa séance en date du **12 mars 2024**, a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé qui précède et après en avoir délibéré, à l'unanimité, DÉCIDE :

1. **D'AUTORISER** ENEDIS à implanter un support HTA sur la parcelle communale cadastrée section AV n° 464, en limite avec la future propriété de Monsieur et Madame BAYAR Erkan.
2. **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention correspondante et toutes les pièces s'y rapportant.

Fait et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme

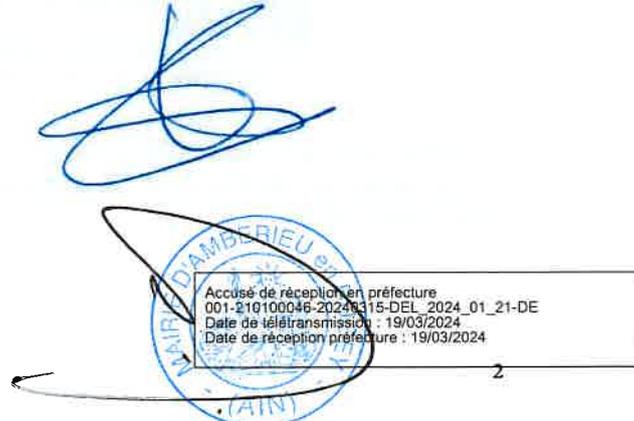
Certifiée exécutoire compte tenu de la publication le **22 MARS 2024**

Daniel FABRE
Maire d'Ambérieu-en-Bugey



A blue circular official stamp of the Municipality of Ambérieu-en-Bugey is visible behind the signature. The stamp contains the text 'MAIRIE D'AMBERIEU EN BUGEY' and the year '1793'.

Jean-Marc RIGAUD
Secrétaire de séance



A blue circular official stamp of the Municipality of Ambérieu-en-Bugey is visible behind the signature. The stamp contains the text 'MAIRIE D'AMBERIEU EN BUGEY' and the year '1793'. Below the stamp is a rectangular box containing the following text: 'Accusé de réception en préfecture', '001-210100046-20240315-DEL_2024_01_21-DE', 'Date de télétransmission : 19/03/2024', and 'Date de réception préfecture : 19/03/2024'. A small number '2' is written at the bottom right of the page.